L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 25 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

VIII—(Suite)

Toutes ses idées se heurtaient dans sa tête, mais deux images distinctes lui apparaissaient, l'image de Thérèse et celle du marquis d'Oloua. Et quand il pensait à cette femme, ses yeux se gonflaient d'une grosse larme, mais son poing se fermait quand il songeait à ce traître.

Lorsque neuf heures et demie furent sonnées, Rivière compta les minutes, moins au tic-tac de sa montre qu'aux pulsations de son cœur, puis résolu, calculant que l'heure était venue, il rouvrit encore cette porte qu'il avait refermée et se coula dans le corridor, avançant avec précaution, lentement, pour ne faire aucun bruit.

Il avait déchiré son mouchoir en deux et, se souvenant de la façon dont il avait autrefois passé, la nuit, sous les canons du fort d'Ivrée avec les pieds de ses chevaux tamponnés de paille, il avait enveloppé d'étoffes ses semelles et ses talons. Aucun bruit. Le commandant glissait dans le corridor comme un fantôme.

Il fit ainsi une soixantaine de pas. Lorsqu'on le conduisait à la petite cour intérieure, il avait maintes fois mesuré ainsi la distance de son cachot à la porte du corridor. Il s'arrêta. Cette porte, qu'il chercha dans l'ombre, était là, épaisse, avec ses gros clous de fer.

Rivière chercha la place du verrou. Les pinces, cette fois allaient servir au commandant pour faire sauter la serrure. Il n'eut pas même cette peine. La porte céda comme celle du cachot. La même main supprimait les deux obstacles.

Le prisonnier se sentit heureux et déjà délivré lorsqu'il se trouva dans la petite cour. L'air de la nuit le frappa au front. Il respira. Mais cette nuit même, cette claire nuit de juillet, pouvait le perdre. Traverser cette cour, aller jusqu'à l'entrée de ce caveau qu'il avait examiné, naguère, c'était là le danger. Ne pouvait-on l'épier? N'y avait-il pas des fenêtres donnant sur cette cour; et derrière ces fenêtres, n'avait-on point placé des sentinelles? Rivière crut même entendre, près de là, le pas d'une patrouille en marche et le bruit des fusils frappant le sol.

—A la garde du sort! se dit-il.

Il se glissa le long de la muraille, maudissant la nuit étoilée, la tiède nuit d'été, et, rampant, se dissimulant, s'arrêtant parfois, il atteignit enfin l'ouverture du caveau et s'y jeta alors brusquement, comme si là commençait vraiment la liberté!

Le commandant ne pouvait maintenant se guider qu'à tâtons; l'obscurité était profonde et elle augmentait à mesure qu'il s'enfonçait dans le caveau. Il atteignit la porte. Celle-ci n'était pas ouverte; mais, à demi pourrie, disjointe, elle céda à la pression de la pince qui fit sauter brusquement la serrure, et Claude Rivière, avant de s'engager dans le souterrain, se retourna vers l'ouverture du caveau. Il eut alors une émotion profonde. Réalité ou hallucination, il aperçut, se détachant sur l'ouverture plus claire, une silhouette humaine—celle d'un soldat peut-être—et il se dit:

—S'il tire et s'il ne me tue pas, il donne au moins l'alarme, et tout est fini!

Mais brusquement la silhouette disparut, et si vite que cette pensée traversa le cerveau de Claude:

—Me suis-je trompé?

Il se hâta d'ailleurs de repousser la porte et, au hasard, marchant droit devant lui, ses pieds rencontrant parfois un caillou, trébuchant, se retenant aux murs humides, les épaules glacées par des gouttelettes qui suintaient comme des larmes coulent, la gorge prise par un froid de sépulcre, il allait en avant, en avant vers la vie libre, et vers cette vengeance aussi qui donnait un but nouveau à son énergie.

Souvent il lui semblait entendre derrière lui comme des pas. Est-ce qu'on le poursuivait? Non! C'était les suintements des voûtes qui tombaient en gouttelettes dans les flaques stagnantes. Il reprenait sa marche dans l'obscurité, battant parfois de loin en loin, pour chercher à savoir s'il ne s'égarait point, un briquet qu'il avait emporté. Mais la voie souterraine était droite, et Claude Rivière ne rencontrait aucun de ces carrefours où les errants s'égarent. Il continuait donc sa route.

Puis tout à coup, au bout d'un moment, il s'arrêta.

Ce n'était pas derrière lui, c'était devant lui qu'il entendait un bruit sourd, continu, quelque chose comme des coups de pioche.

—Qu'est cela?

—Allons, se dit aussitôt Claude Rivière, cette fois c'est un ami, c'est Solignac!

Solignac, en effet, s'engageant dans la cave de l'hôtel de la Rigaudie, venait de se trouver en face de la fermeture de terre et de maçonnerie qui interceptait les communications entre l'hôtel et le Temple.

Sur-le-champ, habit bas, retroussant ses manches comme un terrassier, il s'était, avec Martial Castoret, mis à l'œuvre.

Le travail de déblaiement avançait.

La sortie du souterrain n'était plus bouchée que par une croûte de terre, lorsque Rivière arriva, écoutant, n'entendant d'abord que des bruits d'instruments, puis distinguant des voix et peu à peu reconnaissant le timbre même de la voix de Solignac.

—C'est bien lui! J'en étais sûr!

Il eût voulu, de ses mains, trouer cette croûte, percer cet obstacle, embrasser cet homme qui travaillait là, à deux pas de lui. L'âpre envie de serrer son sauveur contre sa poitrine lui causait autant d'émotion que la crainte d'entendre derrière lui accourir ses geôliers, de sentir leurs mains s'appesantir sur son épaule.

—Courage! criait-il à Solignac. Je suis là! Courage!

Et Solignac répondait:

—Patience!

Les coups de pioche se faisaient plus fréquents, plus fiévreux; Claude distinguait le son de la terre tombant avec un bruit de mottes qui s'éboulent, il entendait le choc du fer sur les cailloux, le halètement de ces hommes, encore séparés de lui et si rapprochés cependant!....

Alors il se jetait sur la terre, il la grattait de ses ongles, il la frappait de son pied, il répétait: Courage! il criait: Merci! il admirait ce Solignac, intrépide là, comme toujours, et creusant ce trou dans l'ombre comme il eût chargé, en plein soleil, les cavaliers ennemis.

—Victoire! cria tout à coup le beau Solignac, et sa voix mâle retentit claire et sans obstacle aux oreilles du commandant.

Le trou était creusé, la brèche était faite. Claude Rivière rampa dans cette ouverture comme un fauve se glisse dans sa tanière, et, les mains sordides, les cheveux pleins de terre fraîche, il se jeta, étouffant d'émotion, dans les bras grands ouverts que lui tendait Solignac.

Martial Castoret, tout en s'essuyant le front et en s'appuyant, harassé, sur sa pioche, contemplait, à la lueur de la lanterne placée à terre, cette scène silencieuse et superbe, cette longue et virile accolade de deux hommes prêts à mourir l'un pour l'autre, et qui se retrouvaient à travers le danger.

—Allons, dit Solignac en se dégageant brusquement, en route!

Il ramassa son vêtement, le reprit en hâte, et entraînant Claude Rivière tandis que Castoret, emportant les pioches, éclairait la marche, il ajouta:

—Tant que vous ne serez pas hors de ce trou, il y aura du danger pour vous!

—Et pour vous, Solignac!

—Moi! Ah! *paobre de Di!* je défie bien tous les limiers de Fouché de se douter du métier qu'à fait cette nuit le colonel Solignac!

Il pressait le pas; chaque minute était précieuse.

—Mais si l'on s'aperçoit de mon évasion au Temple, dès maintenant! disait Rivière.

—Impossible. On n'apprendra cela que demain. A cette heure, la porte de votre cachot est verrouillée comme celle de la cour, et on vous croit endormi dans le lit d'ordonnance!

—Allons donc! fit le commandant. Je savais bien que c'était vous qui aviez acheté le gardien qui a tiré mes verroux!

—Il faut bien songer à tout, malgré le proverbe, dit Solignac.

Ils atteignaient l'entrée du caveau donnant sur le jardin de l'hôtel de la Rigaudie.

—Maintenant, dit le colonel, vous allez vous laisser conduire par l'homme que vous trouverez prêt à vous guider à l'endroit que je lui ai indiqué, et vous ne jurez que vous n'en sortirez point avant que je ne vous le dise!

—Pourquoi me demandez-vous cela?

—Parce que je vous sais capable de risquer votre vie pour votre cause et que je vous le défends! Ah! vous avouerez, mon cher commandant, que j'en ai bien un peu le droit.

—Je suis à vous de cœur et d'âme, répondit Rivière.

—Ainsi, vous attendrez mes avis? Songez qu'une imprudence de vous pourrait compromettre vos souvenirs! Vous le jurez!

—Je vous le jure!

—D'ailleurs, soyez sans crainte, vous me verrez demain.

—A demain, dit Claude Rivière.

Solignac l'embrassa encore. Ils sortirent du caveau.

Dans le jardin, deux ombres apparaissaient, l'une immobile, l'autre allant et venant—une ombre de femme.

—Qui est donc là? dit Solignac tout haut. Fournier devait être seul!

—Je ne sais pas, fit Castoret.

L'ombre féminine s'était approchée et Rivière entendit alors une voix qui, s'adressant à Solignac, disait d'un ton de reproche un peu étranglé par la peur:

—Eh bien! avez-vous fini? Je ne vous voyais pas reparaître.... J'étais assez sotte pour m'imaginer qu'il pouvait vous arriver malheur! Vous l'auriez cent fois mérité! Quel métier! M. Latude, qui était un scélérat quoi qu'on dise, n'en aurait pas fait d'autres! Ah! ça, où est-il votre commandant?

Solignac étendit la main vers Rivière et lui dit rapidement:

—Remerciez la marquise de la Rigaudie, mon cher Rivière, c'est elle qui vous sauve!

—Oh! moi! moi!.... dit-elle, si on n'avait écouté que moi!.... Mais enfin vous voilà dehors. Il faut y rester. Partez vite. Mon majordome va vous conduire (elle désignait Fournier strictement vêtu en cocher). Enchanté, après tout, qu'il ne vous soit pas arrivé malheur, commandant.

Elle tendit la main à Rivière.

—Madame, dit le soldat en s'inclinant.

—Mademoiselle, s'il vous plait......Allons, allons, partez. Moi, je rentre. Avec le serein qui tombe, on attraperait une pleurésie. Je vous recommande d'arriver à bon port, Fournier.

Le commandant suivit Fournier, qui sortit du jardin sans dire mot.

Rivière traversa avec lui la voûte de l'hôtel, le majordome ouvrit la porte, et, dans la rue, le commandant aperçut un landau dont un petit homme couvert d'un carrick tenait les chevaux par la bride.

En apercevant Claude Rivière, le petit homme fit un mouvement, mais il ne lâcha point les chevaux.

—Montez, monsieur, dit Fournier.

Le commandant grimpa dans le landau, et il y était à peine installé que la portière s'ouvrit de nouveau et que, les bras en avant, l'homme au carrick s'élançait aux côtés de Rivière en répétant avec des sanglots, ce simple nom:

—Claude! Claude!

—Mon père! dit le commandant en serrant à l'étouffer le pauvre homme, auquel il se reprocha avec une sorte de colère d'avoir si peu songé dans sa prison, tandis qu'il pensait toujours à Thérèse. Mon pauvre père

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DUBIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
E. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures. les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur es enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magasines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington, Le beau steamer, CAMELIA. Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA, 23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

AVIS.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Les expéditeurs et les voyageurs sont informés que le steamer CAMELIA partira pour Mandeville Louisburg et Madisonville, VENDREDI, 24 du courant, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, au lieu de Samedi. Ce changement est fait pour la convenance des personnes qui habitent ces villes et désirent y passer la NOEL.

C. M. SORIA, 23déc—2t Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M. Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis. Se reliant, à Vicksburg à la ligne Partout pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas. Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas. W. B. BROCKETT, agent, 15sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Attakapas et Achafalaya. Ligne du Têche, de Walker & Lyon. Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau, CLARKSVILLE. Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 25 décembre, à 5 heures P. M. IDA, Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M. Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas. Paquebot régulier des Opelousas. Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur LOTUS No 2, remplaçant le Trenton, E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DEBREE, commis. Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, 28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Lundis à 5 h. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. BERTHA, H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis. Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau à Moreauville Simmsport. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune. Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. 5 sept.

POUR LES OPELOUSAS. Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M. Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères des rivières Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA, C. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis. Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend. Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington. 26 nov.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas. Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M. Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau. Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas. 18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M. Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur U. H. DUPREE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place. 3 déc.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte. Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge. Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M. Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE, Capitaine JAS. P. McELROY. Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bordou à E. O. MELANÇON, 23juil—6m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville. Départ de la N.O. Départ de Donaldsonville. Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M. Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M. Le MERCREDI, à midi, Le JEUDI, à 5 h. A. M. Le bateau à vapeur SAINT JOHN, Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis. Commis. E. LEBLANC. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, 29 oct— No 20 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche. Le rapide et sûr bateau à passagers. ROBT. YOUNG, U. D. TERREBONNE, Capt. Frank Dalferes, commis. Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à HITE & CARLIN, agents, 18nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis. Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET et P. CHARLET, 16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville. La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et la White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA, Capitaine J. A. Enis; commis E. M. Valette. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti. 8mai—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	24 nov.	
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE.
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 38 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......... $35 en or.
Entrepont.......... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 1 sept—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse jeudi, 30 déc. à 8 h. A. M.

Passage.......... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. H. ALLEN,
C. E. PAYNE, Agent. Directeur-général. 4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE, Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour.......... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle.......... 5:00 p. m.
—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle.......... 10:00 a. m.
Exprès de nuit.......... 9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON, 21 Nov. Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE. ON AND AFTER NOV. 22 nd. Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express.......... 7:30 a. m.
Through Express and Mail.......... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail.......... 10:00 a. m.
Night Express.......... 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, 21 Nov. Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 ½ heures A. M.	
8		9	
10		11 ½	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4		5 ½	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, 5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express....7:25 A. M.	Express....11:30 P. M.
Malle....5:31 P. M.	Malle....12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express....7:25 A. M.	Express....11 30 P. M.
Mail....5:31 P. M.	Mail....12.30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A.M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A.M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour tout le route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réitéré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine. Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures. 17mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu.......... $569,621
Sur risques de mer.......... 52,656 10
Sur risques de rivières.......... 55,963 08
Total des primes.......... $678,160 23
En moins, primes non expirées.......... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.......... $556,692 22
Pertes payées—
Sur risques d'incendie.......... $257,344 41
Sur risques de mer.......... 47,782 44
Sur risques de rivières.......... 22,344 65
.... $327,476 90
Taxes.......... 35,609 98
Réassurances et primes remboursées.......... 26,349 72
Dépenses et quinze pour cent éfaction moins intérêt.......... 64,930 07
.... $454,260 67
Profit.......... $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.......... $232,814 42
Bons de la ville.......... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres.......... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages.......... 227,279
Effets à recevoir.......... 88,917
Primes en voie de recouvrement.......... 94,404
Bons de l'Etat.......... 650
Actions d'assurance.......... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.......... 10,400 00
Bons hypothécaires du Farmer's Association.......... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.......... 5000 00
En caisse.......... 108,587 29
.... $1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generés,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie.......... $201,508 60
Primes de mer.......... 42,344 83
Primes des rivières.......... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.......... 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie.......... $69,247 66
Sur risques de mer.......... 15,447 22
Sur risques de rivières.......... 55,553 91—$140,248 83
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.......... 73,706 22—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital).......... $62,132 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.......... $47,874 01
Prêts sur bons et hypothèques.......... 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, payables sur demande.......... $127,429 58
Argent en banque.......... 63,059 96—200,529 54
Propriétés foncières.......... 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres.......... 153,581
Primes en voie de recouvrement, compte des affaires en suspens, &c.......... 37,814 1
Total de l'actif.......... $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l E. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forchelmer,
Joseph B Wolfe,	R. R. Foot,
Edward Pusbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes.......... $ 441,221
Tiré au-delà des dépôts..........
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.......... 600,000
Autres actions, bons et hypothèques.......... 17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve.......... 22,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.......... 3,819
Local de la banque.......... 7,902
Autres Propriétés foncières.......... 3,721
Mobiliers et installations.......... 12,063
Dépenses Courantes.......... 4,972
Taxes payées.......... 4,744
Primes.......... 73,414
Echanges pour le Clearing House.......... 57,978
Billets d'autres Banques Nationales.......... 11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.......... 1,872 91
Espèces.......... 18,195 77
Billets Legal Tender.......... 254,000 00
.... $1,604,722 12

PASSIF:

Capital payé.......... $ 600,000 0
Surplus.......... 11,853
Escompte.......... 3,656
Change.......... 3,898
Intérêt.......... 1,817 37
Circulation Nationale non rachetée.......... 518,000 00
Dividendes non-payées.......... 732 3
Dépots Individuels.......... 427,915
Chèques Certifiés.......... 7,515 87
Dû à des Banques Nationales.......... 1,532
Dû à des Banques ...... à des Banques de l'Etat.......... 973
.... $1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact— P. POURSINE, R. S. KEEP, A. WISE

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal. Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies.......... $52,641
Primes de rivières.......... 1,112 5
Total des primes.......... $53-816 18
En moins—primes non expédiées.......... 25,876 79
Montant net des primes.......... $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées.......... $ 226 33
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.......... 12,164 96 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées.......... $5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450.......... $151,222 42
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.......... 17,506 00
Prêt garanti par des actions.......... 1,029 00
Actions appartenant à la compagnie.......... 27,550 00
Bons des Etats-Unis.......... 8,000 00
Effets à recevoir.......... 3,286 36
d abtetes surdem, d orta nt 8 pour cent d'intérêt.......... 19,229 0
intérêt.......... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement.......... 27,430 86
Effets à recevoir pour primes.......... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.......... 12,418 73
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence.......... 2,468 75
Capital souscrit, en voie de règlement.......... 60,451 50
.... $355,942

PASSIF.

Capital, 4,133 23 actions, de $100, assurées à $75 l'action.......... $312,759
Montant réservé pour garantir sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées.......... 17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.......... 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées.......... 5,546 60
Salaires non payés.......... 769 11
.... $355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j an A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès.......... $54,250
Montant reçu, intérêt et dividendes.......... 2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes.......... 11,120 45
.... $67,664 34
Montant payé sur 58 décès.......... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires.......... 10,679 26—$56,129 2
.... $11,434 00

PASSIF.

Polices 420 "A".......... $6,503 25
Polices 340 "B".......... 4,276 17—$10,879 4

ACTIF.

En caisse.......... $4,255 54
Décès payés "non réclamé".......... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.......... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne.......... 6,216 25
Banque d'Amérique.......... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle.......... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement.......... 3,526 00
Meubles de Bureau.......... 1,486 66
Billets et reçevoir.......... 1,36
.... $41,... ...

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans. Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie.......... $485,120 58
Sur risques de mer.......... 83,982 66
Sur risques de rivières.......... 94,394
.... $663,497 25
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874.......... 166,601 53
Primes remboursées.......... 33,222 73
.... 199,824 26
.... $463,673 65
Plus intérêts.......... 35,386 14
.... $504,059 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances.......... $ 45,108 98
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer.......... 57,422 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur.......... 51,427 45
.... 270
Dépenses générales.......... 58,250
Taxes.......... 19,420
Commissions.......... 35,550
Réfraction (rebate).......... 51,494 30
.... 476,835
Bénéfice net.......... $ 27,208 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.......... $ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement.......... 92,122 77
Garanties et billets hypothécaires.......... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes.......... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds.......... 139,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions.......... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission.......... 9,737 21
Dû par des compagnies d'assurances.......... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp.......... 70,862 77
Autres propriétés foncières.......... 70,523 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement.......... 1,875 70
Compte suspendu.......... 3,070 18
.... 758,580 83

PASSIF.

Capital.......... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874.......... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés.......... 6,737 15
Réclamations contre la compagnie.......... 4,293 73
.... $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation.......... $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. S. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu.......... $114,062 23
Sur risques de mer.......... 58,381 27
Sur risques de rivières.......... 39,585 53
Total des primes.......... $208,000 53
Moins primes rendues.......... 8,154 77
Primes acquises.......... $199,845
Déduit—Pertes par le feu.......... $46,195 66
Pertes sur mer.......... 42,115 73
Pertes sur rivières.......... 15,475 53
.... $103,686 87
Réassurances.......... 21,318 73
Réfactions (rebate).......... 9,663 27
Taxes.......... 7,490 33
Loyer.......... 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes.......... 26,418 18
.... $172,... ...
Réservé pour primes non-terminées.......... $17,820 00

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:
Capital en Stock-notes.......... 8
Comptant.......... 42,428 0
Comptes en voie de collection.......... 12,860 2
Billets recevables.......... 2
Prêts sur garanties.......... 60,050 00
Prêts sur hypothèques.......... 41,846 33
Stocks et Bons.......... 3,870 00
Installations de bureaux et meubles.......... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.......... 4,125 43
.... $296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes.......... 2,197
.... $294,320 00

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	E. Le Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY. Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie.......... $123,081 46
Primes de mer.......... 24,310 02
Primes de rivières.......... 5,867 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872.......... 11,000 00
Total.......... $261,206 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année.......... 50,135 61
.... $211,068 83
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie.......... $64,817 29
Sur les risques de mer.......... 17,625 21
Sur les risques de rivières.......... 18,381 71—100,844
.... $110,220 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent.......... $6,563
Réassurances.......... 14,621 1
Dépenses, taxe, licence, intérêt.......... 3,446 00
Réservé pour pertes non réglées.......... 20,000 00—46,641 84
Bénéfice net.......... $63,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......... $50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis.......... 204,047
Primes en voie de recouvrement.......... 421 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.......... 3,265
Propriété foncière.......... 4,557
Billets d'actions (stock notes).......... 282,226 50
.... $583,245 11

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent
Dividende sur le surdit..........6
Dividende sur primes remboursées..........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Haas,
J. A. Brase	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes.......... $783,975 69
Tiré en sus.......... 4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.......... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse.......... 100,000 00
Autres actions et Bons.......... 26,025 56
Dû par des agents de réserve et de rachat.......... 90,627
Dû par d'autres banques nationales.......... 7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.......... 1,251
Propriété foncière, mobilier et installations.......... 5,900 37
Dépenses courantes et taxes payées.......... 11,163 2
Primes payées.......... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House.......... 104,213 88
Billets d'autres banques nationales.......... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels).......... 641 8
Espèces.......... 27,072
Billets Legal Tender.......... 219,110
Total.......... $1,891,400

PASSIF:

Capital payé.......... $300,000
Surplus.......... 37,000
Autres profits non partagés.......... 37,026
Billets de banques non rachetés.......... 263,995
Dividends non payés.......... 56 0
Dépôts individuels.......... $988,501 79
Certificats de dépôts payables sur demande.......... 300 00
Chèques certifiés.......... 11,912
Chèques de caissiers non payés.......... 34,327 —1,098,142 38
Dû à d'autres banques nationales.......... 13,335 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat.......... 8,699 53
Total.......... $1,891,400 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Rochl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. S. CAIN, E. ROOSEVELT

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt.......... $294,876
Pertes, dépenses, taxes.......... $196,588 76
Fonds en réserve, $40,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent.......... 59,526 54
.... 255,115 30
Bénéfice net.......... $73,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir.......... $409,270 03
En caisse et primes en voie de recouvrement.......... 129,775 71
.... $539,045 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel, de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie.......... $90,284 55
Primes sur les rivières.......... 13,066 58
Primes maritimes.......... 9,042 32
.... 112,492 25
Moins, primes remboursées.......... 2,425 69
.... $110,067 72
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie.......... $22,189 66
Pertes sur les rivières.......... 16,422 12
Pertes sur mer.......... 816 17
.... $39,427 94
Réassurances.......... 4,589 81
Loyer.......... 2,400 00
Taxes.......... 3,850 26
Réfaction (rebate).......... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.......... 6,487 30
Réservé pour risques non terminés.......... 27,171 00 92,804 25
.... 16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.......... 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque.......... 21,006 12
Effets à recevoir pour primes.......... 12,460 98
Actions, bons et autres obligations.......... 147,596 82
Propriété foncière.......... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement.......... 18,100 69
En caisse.......... 27,082 84
.... $242,434 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu.......... $60,583 60
Mer.......... 15,839 20
Rivières.......... 59,181 3 —$132 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875.......... 15,746 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875.......... 17,200 00
Montant net des primes..........
Perte par le feu.......... $9,619 84
Pertes sur les rivières.......... 32,541 $42,161 19
Réfaction (rebate).......... 25,334 22
Réassurances.......... 5,899 08
Primes remboursées.......... 1,825 10
Taxes.......... 14,211 50
Casuel.......... 2,170 42
Loyers.......... 6,558 38
Dépenses.......... 15,406 48
.... $117,886 38
Moins Intérêts profits et pertes.......... 20,192 18 — $97,78
Bénéfice net.......... $34,

ACTIF.

Effets à recevoir.......... $226,984 42
Mobilier.......... 4,932 93
Actions du Harbor boat.......... 850 00
Bons de la Ville.......... 1,220 00
Actions de la banque de l'Etat.......... 3,600 00
Compte pour les recouvrements net.......... 14,823 51
En caisse.......... 95,100 00
.... $347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.......... $137,125 73
Pertes par incendie sur mer et rivières payées.......... $24,847 69
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc..........
.... 124,981 5
.... $13,114 1
Total de l'Actif.......... $704,219 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
M. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	O. H. Miller,
Isaac Scharck,	H. Ricke,	S. I. Nastis,
J. N. Schwarz,	Chas Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Francaise.

A l'élection générale, tenue le 19 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Laizy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiane, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 21 février 1875.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lobrano and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate rates. Passports procured from Washington. Residence No 182 Esplanade Street. march 27

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37..........Rue Carondelet..........3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie.......... $260,073 83
Sur risques de rivières.......... 231,229 76
Sur risques de mer.......... 44,116 41—$535,419 9
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875.......... $ 89,742 00
Primes remboursées.......... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes.......... $535,7
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie.......... $124,357 90
Sur risques de rivières.......... 126,452 58
Sur risques de mer.......... 8,320 65—$259,170 3
Réassurances.......... 14,369 62
Réfaction (rebate).......... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville.......... 22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences.......... 52,899 81
Profits et pertes.......... 16,031 40—$390,582
Balance.......... $145,109
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus.......... 105,054
.... $250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû.......... 110,000
Bénéfices net.......... 140,224 38
En moins—reserves pour diminution de valeur des placements.......... 23,094 58
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4.......... $117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......... $ 394,483 15
Comptes en voie de recouvrement.......... 50,528 47
Effets à recevoir, pour prets sur actions et bons.......... 522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances.......... 25,011 45
Actions de banques et autres actions.......... 215,153 55
Actions de chemins de fer de la ville.......... 79,549 66
Bons de la ville et autres bons.......... 110,581 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana.......... 5.000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.......... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs.......... 2,000 00
Propriétés foncières.......... 60,136 00

PASSIF:

Capital.......... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés.......... 89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875.......... 177,665 23
Ca suel (surplus.......... 115,818 65—1,486 21

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 28 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,789 38) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Sect. MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	B. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. K. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	B. F. Eshleman.

8mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte.......... $1,109,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......... 600,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 35,631 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve.......... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales.......... 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.......... 79,078 96
Propriétés foncières, mobilier et installations.......... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées.......... 19,644
Primes payées.......... 55,000
Echanges pour le Clearing House.......... $162,422 29
Billets d'autres banques nationales.......... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels).......... 1,300 06
Espèces.......... 32,222 36
Billet legal tender.......... 320,466 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation.......... 25,000 00
Total.......... $2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé.......... $500,000 00
Surplus.......... 80,000 84
D'autres profits non partagés.......... 35,690 82
Billets de banque nationale non-rachetés.......... 500,000 00
Dividendes non payés.......... 9,659 79
Dépôts individuels sujets à des chèques.......... $962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande.......... 2,000 60
Chèques certifiés.......... 32,013 01
Chèques du caissier non payés.......... 100 00
.... 996,815 87
Dû à d'autres banques nationales.......... 59,435 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.......... 51,430 47
Total.......... $2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins: ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. Directeurs. 12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, ou de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... 5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... $5,499 96
Escompte de billets payés avant l'échéance.......... 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.......... 1,281 45
.... $7,034 14
Bénéfice net.......... 112 94
.... $7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.......... $84,906 77
Propriétés foncières.......... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.......... $1,051 41
Currency des Etats-Unis.......... 144 25 1,810 67
Effets à recevoir.......... 7,160 15
Divers débiteurs.......... 590 77
Installations.......... 1,000 00
Intérêt courant.......... 255 38
.... 105,172
Actions payées en plein.......... 79,150 00
Actions payées en partie.......... 3,792 85
Scrip.......... 4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé.......... 127 20
Effets à payer.......... 400 00
Divers créanciers.......... 402 70
Surplus de l'actif.......... 16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.

12 oct—1m

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.......... $182,86
Primes sur les Risques de feu.......... $120,498 13
Primes sur les Risques de rivières.......... 33,511 6
Primes sur les Risques de mer.......... 28,771 13
Moins les primes rendues.......... 2,727
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.......... 30,887 55— 34,614
Primes nette pour l'année 1873..........
Déduit pour l'année 1873..........
.... $156,...
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu.......... $60,957
Sur les Risques de rivières.......... 19,
Sur les Risques de mer.......... 35,778 42
Réassurances..........
Taxes..........
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.......... 18,364 81
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.......... 4,209
.... $54,965 72
Moins escompte et intérêts.......... 15,512 42— 39,373
.... $156,554
.... 30,00
Pertes non réglées..........
.... $156,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse.......... $29,566 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..........
Effets à recevoir sur Primes..........
Effets à recevoir en voie de recouvrement.......... 51,068 31
Propriété foncière.......... 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.......... 296,548
Actions de Banques.......... 44,300
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.......... 4,800
Actions du Harbor Protection Company.......... 995
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.......... 3,900
Bons I. O. des O. F. Hall Association..........
Actions de Compagnie d'assurance..........
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........
Compte suspendu de Bons et d'Actions.......... 255,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT, A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.......... $1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......... 606,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés.......... 96,731 96
Dû par d'autres banques nationales.......... 22,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.......... 152,018
Propriétés foncières, mobilier et installations.......... 182,718 10
Dépenses courantes et taxes payées.......... 38,562 69
Primes payées.......... 55,600 00
Echanges pour le Clearing House.......... $121,818 82
Billets d'autres banques nationales.......... 35,300 00
Petite monnaie, (y compris les nickels).......... 2,875 79
Espèces.......... 77,279 17
Billets Legal Tender.......... 466,822 00 $705,098
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation).......... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent).......... 4,000 00
Total.......... $2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé.......... $850,000 00
Surplus.......... 38,590 84
Autres profits non-partagés.......... 37,474 59
Billets de banque nationale, non rachetés.......... 500,000 00
Dividendes non payés.......... 6,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques.......... $1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts.......... 7,000 00
Chèques certifiés.......... 12,850 56
Chèques du caissier, non payés.......... 180 00
.... 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales.......... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat.......... 91,456 65
Total.......... $2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs. 14jul—1t

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR. 1er oct.—1m. No 56 Passage de la Bourse.